



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Embargo – Publication le 23 août 2018
3003 Berne-Wabern, le 21 août 2018

Le mois de juillet 2018 en un coup d'œil

	Juillet 2018	Janvier – juillet 2017	Janvier - juillet 2018
Etrangers (population résidante permanente)	2'068'048	-	-
Solde migratoire (population résidante permanente)	1'427	26'660	26'293
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	7'917	53'250	52'406
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	2'376	13'150	14'107
Arrivées sur le marché du travail (UE-2)	738	4'445	4'365
Autorisations à l'accès au marché du travail Etats tiers	738	4'405	4'475
Dérogations aux conditions générales d'admission	250	1'937	1'998
Regroupement familial (population résidante permanente)	3'884	22'911	23'241
Naturalisation	3'396	24'218	20'770

Table des matières

1.	Population étrangère au 31.07.2018	3
2.	Immigration, émigration et solde migratoire	4
2.1.	Immigration (afflux)	4
2.2.	Emigration (sorties)	5
2.3.	Solde migratoire	6
3.	Arrivées sur le marché du travail suisse	7
3.1.	Actifs UE-17/AELE	7
3.2.	Actifs UE-8	8
3.3.	Actifs UE-2	9
3.4.	Contingents Croatie.....	10
3.5.	Autorisations octroyées à des frontaliers	10
3.6.	Procédure d'annonce (chiffres mensuels)	11
3.7.	Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers	12
3.8.	Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an	13
3.9.	Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE).....	14
4.	Taux de chômage	16
5.	Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	17
6.	Regroupement familial	18
7.	Naturalisations	20
8.	Autorisations d'établissement C octroyées	21
9.	Définitions	22

1. Population étrangère au 31.07.2018

Population étrangère résidente permanente			
	Juillet 2017	Juillet 2018	Différence en %
Total	2'040'496	2'068'048	1.4
UE-28/AELE	1'396'925	1'415'047	1.3
UE-17	1'256'873	1'266'845	0.8
UE-8	83'714	90'145	7.7
UE-2	23'538	25'511	8.4
Croatie	28'825	28'537	-1.0
Ressortissants d'Etats tiers	643'571	653'001	1.5

Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	2'068'048	100.0	27'552	1.4
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	23'115	1.1	-1'359	-5.6
Autorisations de séjour	691'026	33.4	96	0.0
Autorisations d'établissement	1'353'907	65.5	28'815	2.2

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Juillet 2017	Juillet 2018	Différence en %
Total	57'282	56'139	-2.0
UE-28/AELE	47'086	46'087	-2.1
UE-17	33'068	30'261	-8.5
UE-8	10'424	10'572	1.4
UE-2	3'132	4'653	48.6
Croatie	404	525	30.0
Ressortissants d'Etats tiers	10'196	10'052	-1.4

Source : SYMIC

- En juillet 2018, la **population étrangère résidente permanente** était composée à 68.4% de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.6%.
- En juillet 2018, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient 82.1% de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**. Les 17.9% restants provenaient d'Etats tiers.

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)¹

Population étrangère résidente permanente						
	Juillet 2017	Juillet 2018	Différence en %	Janvier - juillet 2017	Janvier - juillet 2018	Différence en %
Total	10'757	11'454	6.5	74'587	75'927	1.8
UE-28/AELE	7'352	7'870	7.0	51'386	52'784	2.7
UE-17	5'975	6'437	7.7	41'379	42'807	3.5
UE-8	1'032	1'074	4.1	6'607	7'344	11.2
UE-2	280	266	-5.0	2'947	1'920	-34.8
Croatie	48	76	58.3	299	516	72.6
Ressortissants Etats tiers	3'405	3'584	5.3	23'201	23'143	-0.2
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Juillet 2017	Juillet 2018	Différence en %	Janvier - juillet 2017	Janvier - juillet 2018	Différence en %
Total	9'007	9'162	1.7	61'969	60'923	-1.7
UE-28/AELE	7'654	7'728	1.0	50'405	50'156	-0.5
UE-17	5'357	4'963	-7.4	35'987	33'951	-5.7
UE-8	1'649	1'885	14.3	10'747	11'156	3.8
UE-2	587	807	37.5	3'144	4'455	41.7
Croatie	55	67	21.8	445	499	12.1
Ressortissants Etats tiers	1'353	1'434	6.0	11'564	10'767	-6.9

Source : SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Juillet 2017	Juillet 2018	Différence en %	Janvier - juillet 2017	Janvier - juillet 2018	Différence en %
Total	7'973	8'461	6.1	54'915	55'928	1.8
UE-28/AELE	5'659	6'177	9.2	39'190	40'072	2.3
Ressortissants Etats tiers	2'314	2'284	-1.3	15'725	15'856	0.8

Source : SYMIC

¹ Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour en janvier - juillet 2018: 6'196 (population étrangère résidente permanente) ; 2'539 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)²

Population étrangère résidente permanente						
	Juillet 2017	Juillet 2018	Différence en %	Janvier - juillet 2017	Janvier - juillet 2018	Différence en %
Total	9'135	9'611	5.2	44'546	46'889	5.3
UE-28/AELE	6'782	7'138	5.2	34'004	35'761	5.2
UE-17	5'966	6'172	3.5	29'728	30'862	3.8
UE-8	590	728	23.4	3'164	3'699	16.9
UE-2	138	142	2.9	698	797	14.2
Croatie	52	43	-17.3	260	240	-7.7
Ressortissants Etats tiers	2'353	2'473	5.1	10'542	11'128	5.6
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Juillet 2017	Juillet 2018	Différence en %	Janvier - juillet 2017	Janvier - juillet 2018	Différence en %
Total	4'316	4'785	10.9	35'693	37'226	4.3
UE-28/AELE	3'102	3'412	10.0	29'204	30'474	4.3
UE-17	2'199	2'328	5.9	21'484	21'568	0.4
UE-8	671	696	3.7	6'000	6'271	4.5
UE-2	205	323	57.6	1'554	2'156	38.7
Croatie	14	48	242.9	87	385	342.5
Ressortissants Etats tiers	1'214	1'373	13.1	6'489	6'752	4.1

Source : SYMIC

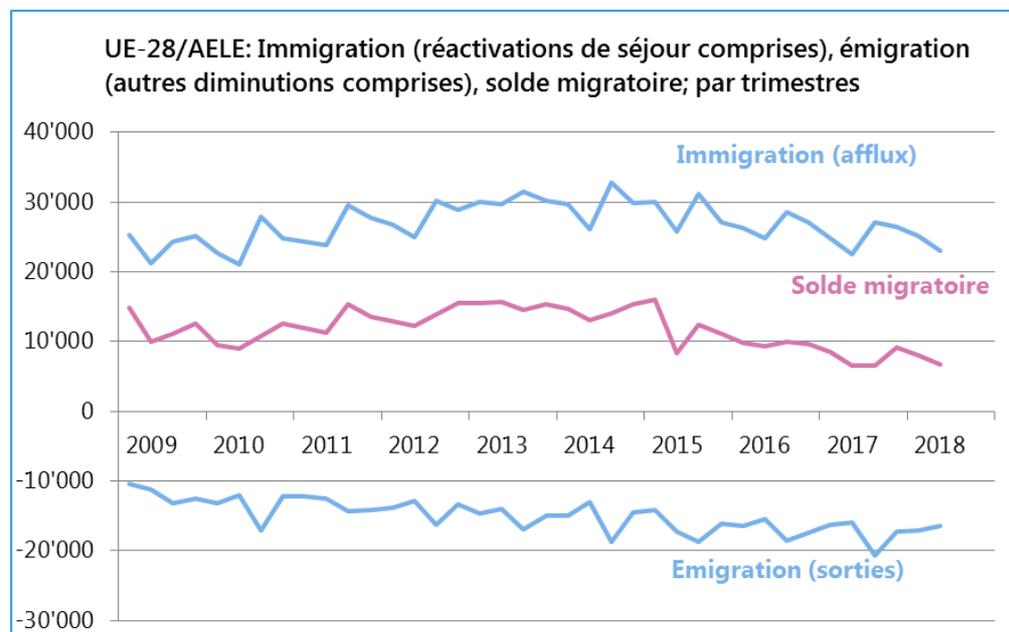
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente a diminué pendant les mois de janvier à juillet 2018 par rapport à la même période de l'année précédente (-1.4%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente a augmenté pendant les mois de janvier à juillet 2018 par rapport à la même période de l'année précédente (+1.8%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente a augmenté pendant les mois de janvier à juillet 2018 par rapport à la même période de l'année précédente (+5.3%).

² Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions, en janvier - juillet 2018 : 8'941 (population étrangère résidente permanente) ; 24'847 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.3. Solde migratoire³

Population étrangère résidente permanente						
	Juillet 2017	Juillet 2018	Différence en %	Janvier - juillet 2017	Janvier - juillet 2018	Différence en %
Total	1'134	1'427	25.8	26'660	26'293	-1.4
UE-28/AELE	251	434	72.9	15'284	15'080	-1.3
UE-17	-212	29	113.7	10'099	10'522	4.2
UE-8	381	312	-18.1	3'088	3'328	7.8
UE-2	106	110	3.8	2'080	963	-53.7
Croatie	-5	20	500.0	21	247	1076.2
Ressortissants Etats tiers	883	993	12.5	11'376	11'213	-1.4
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Juillet 2017	Juillet 2018	Différence en %	Janvier - juillet 2017	Janvier - juillet 2018	Différence en %
Total	2'262	1'810	-20.0	3'803	1'389	-63.5
UE-28/AELE	2'688	2'498	-7.1	3'579	1'734	-51.6
UE-17	1'660	1'186	-28.6	659	-1'603	-343.2
UE-8	751	962	28.1	2'011	2'156	7.2
UE-2	265	353	33.2	775	1'238	59.7
Croatie	22	10	-54.5	152	-30	-119.7
Ressortissants Etats tiers	-426	-688	-61.5	224	-345	-254.0

Source : SYMIC

³ Pour le terme solde migratoire se référer aux Définitions (chapitre 9).

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %
Août	4'171	4'186	+0.4	3'296	3'101	-5.9	6'845	6'744	-1.5
Septembre	4'542	4'429	-2.5	3'401	3'035	-10.8	7'486	7'045	-5.9
Octobre	4'515	4'350	-3.7	2'886	2'932	+1.6	6'890	6'684	-3.0
Novembre	4'198	4'308	+2.6	3'387	3'198	-3.0	6'792	6'730	-0.9
Décembre	3'140	3'097	-1.4	5'245	4'774	-8.9	8'368	7'827	-6.5
Janvier	4'277	4'487	+4.9	4'176	4'811	+15.2	8'785	10'586	+20.5
Février	3'617	3'949	+9.2	5'274	2'734	-48.2	7'052	6'089	-13.7
Mars	3'983	3'926	-1.4	3'970	3'111	-21.6	6'948	6'272	-9.7
Avril	3'721	3'893	+4.6	4'110	4'107	-0.1	6'640	6'677	+0.6
Mai	3'958	4'173	+5.4	4'830	4'210	-12.8	7'615	6'987	-8.2
Juin	3'681	3'940	+7.0	4'968	4'313	-13.2	8'310	7'878	-5.2
Juillet	3'997	4'329	+8.3	3'916	3'616	-7.7	7'900	7'917	+0.2
Total	47'800	49'067	+2.7	49'459	43'942	-11.2	89'631	87'436	-2.4

Source : SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %
Août	693	686	-1.0	1'200	251	-79.1	1'632	1'698	+4.0
Septembre	788	801	+1.6	1'226	1'201	-2.0	1'716	1'735	+1.1
Octobre	785	754	-3.9	1'176	1'147	-2.5	1'577	1'619	+2.7
Novembre	765	798	+4.3	1'184	1'211	+2.3	1'523	1'577	+3.5
Décembre	534	564	+5.6	1'728	1'433	-17.1	1'970	1'704	-13.5
Janvier	652	778	+19.3	1'242	1'359	+9.4	1'430	1'907	+33.4
Février	515	674	+30.9	904	1'006	+11.3	1'204	1'347	+11.9
Mars	650	746	+14.8	1'659	1'376	-17.1	1'877	1'780	-5.2
Avril	616	763	+23.9	1'455	1'501	+3.2	1'749	1'884	+7.7
Mai	689	753	+9.3	1'966	1'890	-3.9	2'281	2'168	-5.0
Juin	727	836	+15.0	2'142	2'062	-3.7	2'544	2'645	+4.0
Juillet	748	832	+11.2	1'625	1'662	+2.3	2'065	2'376	+15.1
Total	8'162	8'985	+10.1	17'507	16'099	-8.0	21'568	22'440	+4.0

Source : SYMIC

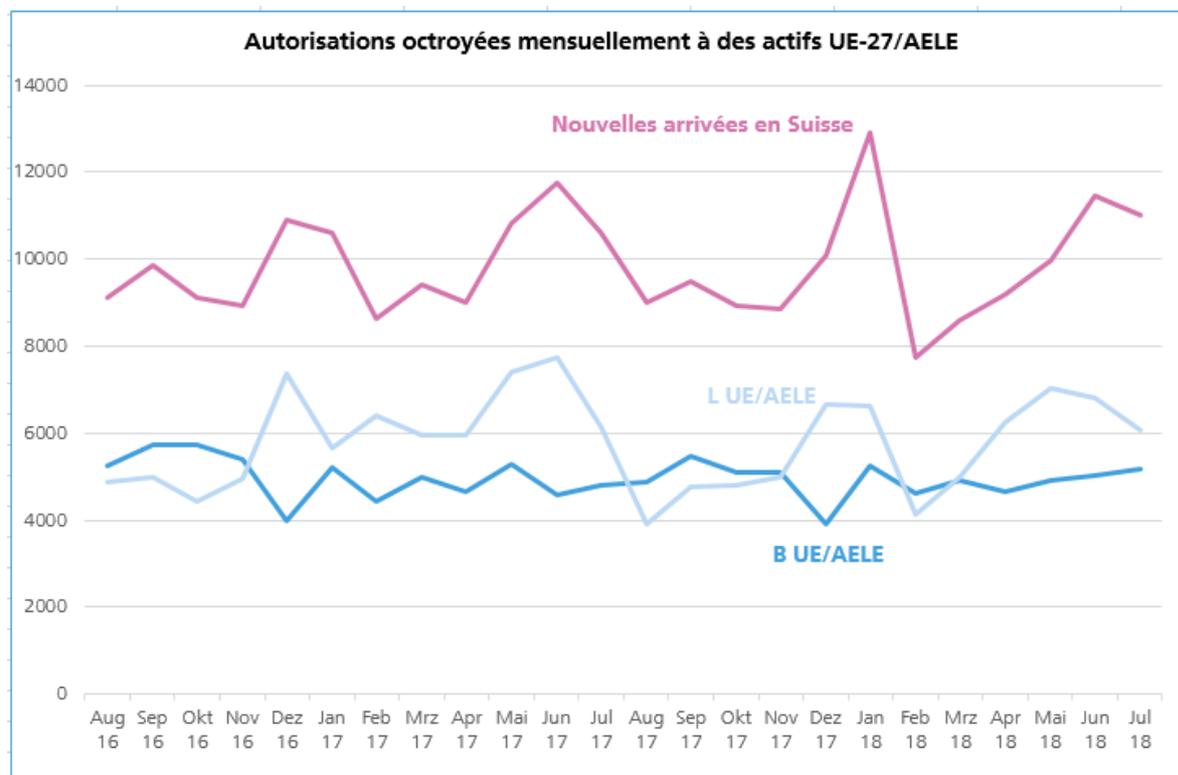
3.3. Actifs UE-2

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-2

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %
Août	406	0	-100.0	384	560	+45.8	659	564	-14.4
Septembre	406	249	-38.7	379	537	+41.7	675	721	+6.8
Octobre	448	0	-100.0	354	717	+102.5	660	643	-2.6
Novembre	425	0	-100.0	382	594	+155.5	621	541	-12.9
Décembre	321	249	-22.4	391	447	+14.3	555	544	-2.0
Janvier	301	0	-100.0	249	467	+87.6	399	401	+0.5
Février	289	0	-100.0	211	380	+80.1	393	305	-22.4
Mars	352	249	-29.3	340	491	+44.4	573	548	-4.4
Avril	305	0	-100.0	392	636	+62.2	605	613	+1.3
Mai	638	0	-100.0	594	921	+55.1	916	821	-10.4
Juin	*191	249	+30.4	622	421	-32.3	919	939	+2.2
Juillet	58	0	-100.0	597	802	+34.3	640	738	+15.3
Total	4'140	996	-75.9	4'895	6'973	+47.5	7'615	7'378	-3.1

Source : SYMIC

* Depuis le 1^{er} juin 2017, les autorisations de séjour B sont contingentées pour les ressortissants de l'UE-2. 996 autorisations sont à disposition pour la période s'étendant entre le 1^{er} juin 2018 et le 31 mai 2019 ; 249 autorisations sont libérées par trimestre.



3.4. Contingents Croatie

Contingents : période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

Autorisations de séjour B Contingent total= 78 (par trimestre : 19)

Autorisations de courte durée L Contingent total= 748 (par trimestre : 187)

Du 1^{er} juillet au 30 septembre 2018 (3^{ème} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B		Titulaires d'une autorisation L	
	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2018	Solde actuel du contingent trimestriel	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2018	Solde actuel du contingent trimestriel
Juillet	59	0	391	170
Août				
Septembre				

Les contingents applicables à la Croatie sont alloués trimestriellement.

Source : SYMIC

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs	
	2016	2017	2018	2017	2018
Janvier	4'262	4'538	4'672	312'104	316'010
Février	3'984	3'781	4'082	312'104	316'010
Mars	4'892	3'994	4'159	312'104	316'010
Avril	4'980	5'121	4'788	316'236	317'372
Mai	4'122	5'087	4'798	316'236	317'372
Juin	4'641	4'241	5'876	316'236	317'372
Juillet	3'963	4'314	4'526	317'051	--
Août	4'748	4'318		317'051	
Septembre	5'067	5'819		317'051	
Octobre	5'414	5'261		318'002	
Novembre	6'008	4'944		318'002	
Décembre	4'589	3'915		318'002	

Sources : Autorisations frontalières délivrées : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)

Jours de travail	Juillet	Juillet	Différence	
	2017	2018	absolue	en %
Total général	1 022 760	1 071 806	49 046	4.8
Travailleurs	820 691	881 261	60 570	7.4
Indépendants	70 167	68 550	- 1 617	- 2.3
Travailleurs détachés	131 902	121 995	- 9 907	- 7.5

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	66 376	67 917	1 541	2.3
Travailleurs	42 426	45 264	2 838	6.7
Indépendants	6 918	6 376	- 542	- 7.8
Travailleurs détachés	17 032	16 277	- 755	- 4.4

Annonces par secteurs économiques

Total général	66 376	67 917	1 541	2.3
Agriculture	7 062	7 602	540	7.6
Industrie et artisanat	21 701	20 645	- 1 056	- 4.9
Services	37 613	39 670	2 057	5.5

Source : SYMIC

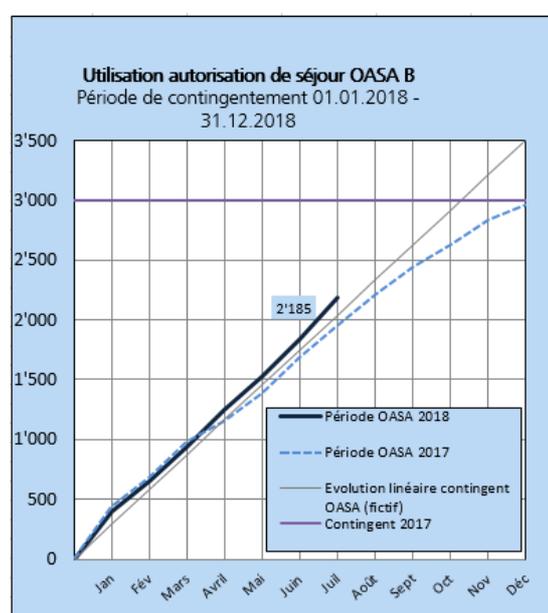
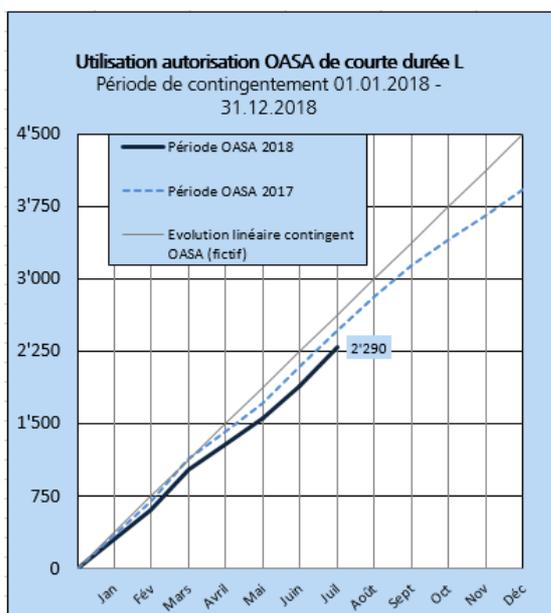
- Le nombre de personnes actives nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-17/AELE a diminué d'août 2017 à fin juillet 2018 par rapport à la même période de l'année précédente. La diminution est de -2.4% (-2'195 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'UE-8, le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse a augmenté de +4.0% pendant cette même période (+872 personnes). D'août 2017 à fin juillet 2018, une diminution des personnes nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-2 est observée (-3.1%, -237 personnes).
- Les autorisations frontalières octroyées ont augmenté de +4.9% en juillet 2018 par rapport au même mois de l'année précédente (+212 autorisations).
- En juillet 2018, 22'653 prestataires de service ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a diminué (-1'297 annonces ou -5.4%).
- Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont augmenté en juillet 2018 par rapport au même mois de l'année précédente (+6.7%).

3.7. Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2018, cumulées
Janvier	337	305	443	400
Février	697	613	682	651
Mars	1'130	1'025	978	944
Avril	1'418	1'282	1'155	1'251
Mai	1'708	1'552	1'385	1'533
Juin	2'098	1'896	1'689	1'841
Juillet	2'460	*2'290	1'945	*2'185
Août	2'823		2'215	
Septembre	3'139		2'451	
Octobre	3'401		2'636	
Novembre	3'648		2'840	
Décembre	3'922		2'968	

Source : SYMIC

* Fin juillet 2018, le nombre d'unités disponibles dans la réserve fédérale s'élevait à 684 permis B et 2'021 permis L (y compris la réserve de l'année précédente). Le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 685 permis B et 774 permis L.

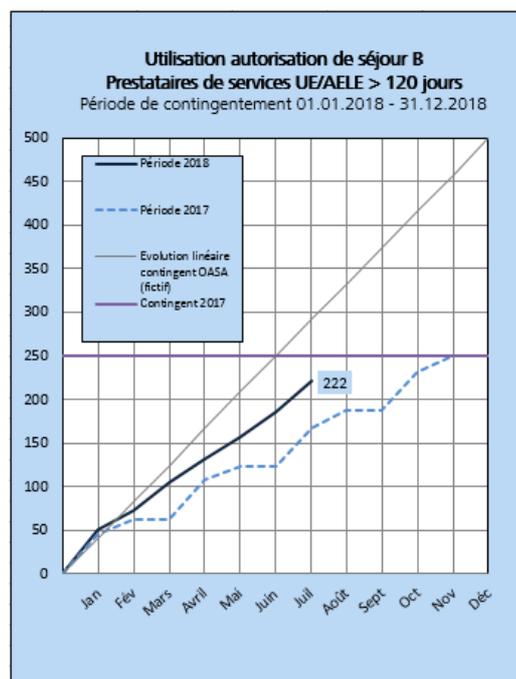
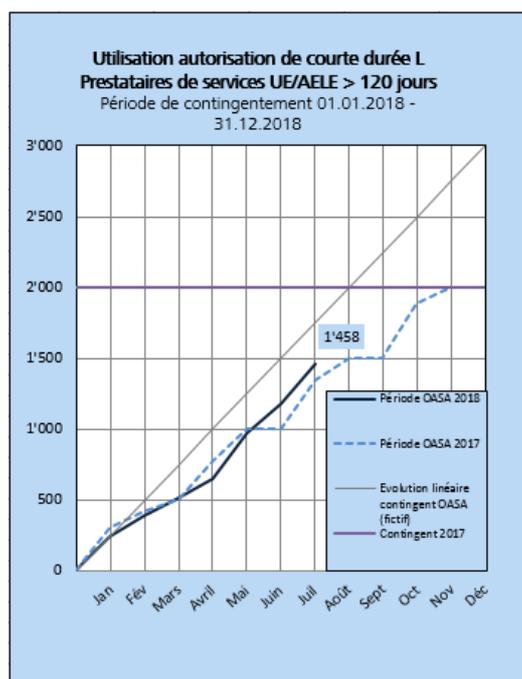


- 4'500 autorisations de séjour de courte durée L et 3'500 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. L'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin juillet 2018, à 51% des autorisations de séjour de courte durée L et 62% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période 2018, cumulées
Janvier	303	245	45	51
Février	417	384	62	73
Mars	500	516	62	105
Avril	769	651	108	132
Mai	1'000	967	124	158
Juin	1'000	1'176	124	186
Juillet	1'342	1'458	167	222
Août	1'500		187	
Septembre	1'500		187	
Octobre	1'886		231	
Novembre	2'000		250	
Décembre	2'000		250	

Source : SYMIC



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 3'000 autorisations de courte durée et 500 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. L'utilisation des contingents destinés aux [prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE](#) qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin juillet 2018, à 49% des autorisations de séjour de courte durée L et à 44% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidente permanente						
	Juillet 2017	Juillet 2018	Différence en %	Janvier - juillet 2017	Janvier - juillet 2018	Différence en %
Total UE-28/AELE	4'930	5'267	6.8	35'035	35'995	2.7
Agriculture	97	122	25.8	1'118	1'129	1.0
Industrie et artisanat	911	988	8.5	6'633	6'589	-0.7
Services	3'922	4'157	6.0	27'284	28'277	3.6
UE-17	3'937	4'228	7.4	27'655	28'842	4.3
Agriculture	45	56	24.4	450	454	0.9
Industrie et artisanat	745	797	7.0	5'223	5'305	1.6
Services	3'147	3'375	7.2	21'982	23'083	5.0
UE-8	779	842	8.1	5'023	5'656	12.6
Agriculture	42	54	28.6	514	527	2.5
Industrie et artisanat	137	157	14.6	909	1'044	14.9
Services	600	631	5.2	3'600	4'085	13.5
UE-2	189	150	-20.6	2'215	1'179	-46.8
Agriculture	10	12	20.0	154	142	-7.8
Industrie et artisanat	25	24	-4.0	481	188	-60.9
Services	154	114	-26.0	1'580	849	-46.3
Croatie	14	37	164.3	67	217	223.9
Agriculture	0	0	-	0	6	-
Industrie et artisanat	4	10	150.0	12	38	216.7
Services	10	27	170.0	55	173	214.5

Source : SYMIC

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la **population étrangère résidente permanente** a augmenté pendant les mois de janvier à juin 2018 dans le secteur des « services » par rapport à la même période de l'année précédente. Elle a diminué dans les secteurs économiques « agriculture » et « industrie et artisanat ».
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**, une augmentation peut être observée pendant cette période dans les secteurs économiques « agriculture » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente. Le secteur « industrie et artisanat » a enregistré un recul de l'immigration.

Population résidante non permanente de nationalité étrangère						
	Juillet 2017	Juillet 2018	Différence en %	Janvier - juillet 2017	Janvier - juillet 2018	Différence en %
Total UE-28/AELE	7'214	7'297	1.2	46'268	46'068	-0.4
Agriculture	664	934	40.7	6'094	6'363	4.4
Industrie et artisanat	755	745	-1.3	7'122	6'807	-4.4
Services	5'795	5'618	-3.1	33'052	32'898	-0.5
UE-17	5'013	4'686	-6.5	32'724	30'874	-5.7
Agriculture	220	304	38.2	1'896	1'838	-3.1
Industrie et artisanat	607	564	-7.1	6'130	5'683	-7.3
Services	4'186	3'818	-8.8	24'698	23'353	-5.4
UE-8	1'589	1'821	14.6	10'215	10'647	4.2
Agriculture	333	447	34.2	3'426	3'467	1.2
Industrie et artisanat	90	96	6.7	691	623	-9.8
Services	1'166	1'278	9.6	6'098	6'557	7.5
UE-2	558	734	31.5	2'931	4'096	39.7
Agriculture	109	183	67.9	761	1'047	37.6
Industrie et artisanat	52	75	44.2	223	414	85.7
Services	397	476	19.9	1'947	2'635	35.3
Croatie	49	50	2.0	355	402	13.2
Agriculture	2	0	-100.0	10	11	10.0
Industrie et artisanat	5	10	100.0	73	84	15.1
Services	42	40	-4.8	272	307	12.9

Source : SYMIC

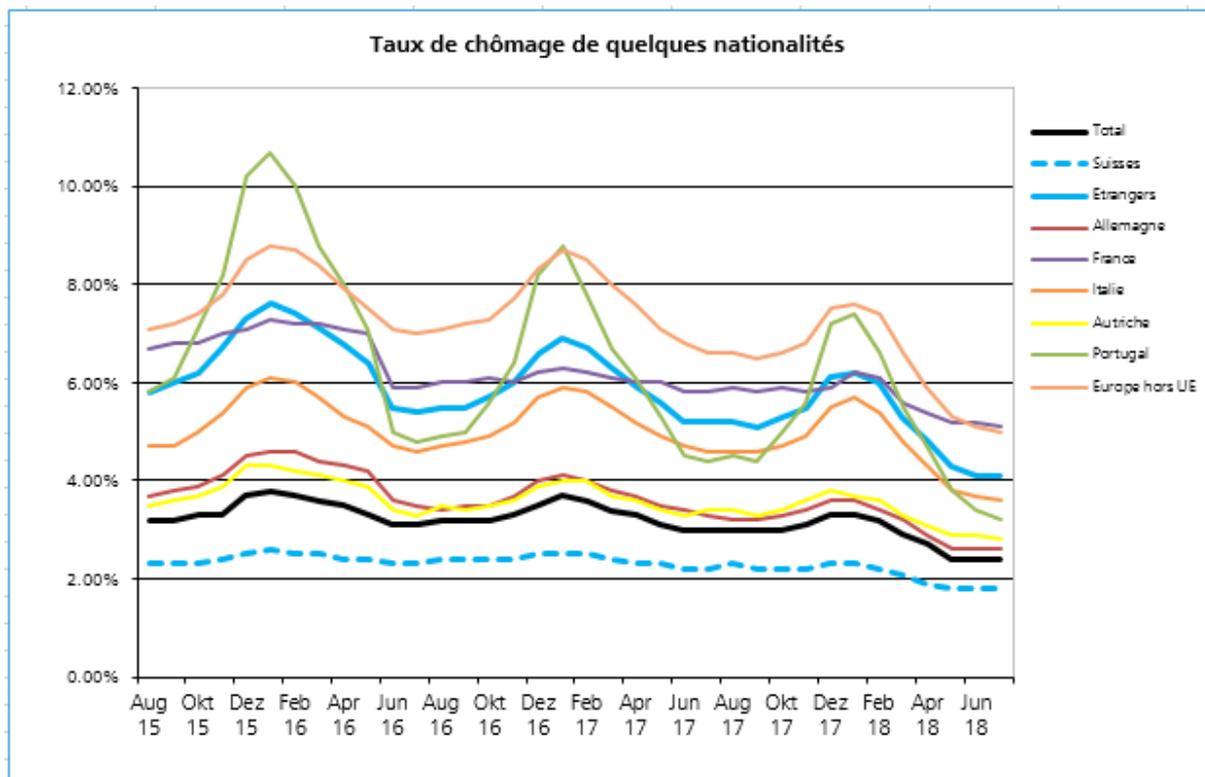
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE/AELE, par branche économique, de janvier à juillet 2018

Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Bureaux de consultation, informatique	3'019
Restauration et hébergement	2'981
Agriculture	957
Santé et service vétérinaire	524
Services personnels	377

Source : SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Juillet 2017	Juillet 2018
Total	3.0%	2.4%
Etrangers	5.2%	4.1%
Suisses	2.2%	1.8%



Source : SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Juillet 2017	Juillet 2018	Différence en %	Janvier - juillet 2017	Janvier - juillet 2018	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEtr)	9	4	-55.6	50	44	-12.0
Par suite de violence conjugale	1	0		3	3	0.0
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	8	4		47	41	-12.8
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEtr)	268	246	-8.2	1'887	1'954	3.6
Sans papiers ^{4 a)} ⁵	27	30		242	351	45.0
Parent étranger d'un enfant suisse	8	10		63	86	36.5
Intérêts publics majeurs	5	2		27	22	-18.5
Conversion de permis F ⁶ en permis B b) ⁶	157	154		1'106	1'079	-2.4
Conversion de permis N ⁷ en permis B c) ⁶	10	10		76	75	-1.3
Autres exceptions ⁸	61	40		373	341	-8.6
Total	277	250	-9.7	1'937	1'998	3.1

Source : SYMIC

⁴ Dérogations aux conditions générales d'admission dans des cas individuels d'une extrême gravité et afin de préserver des intérêts publics majeurs (conformément à l'art. 30 al. 1^{er} let. b LEtr en relation avec l'art. 31 OASA).

⁵ Cf. tableau de la page suivante : « Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) par nationalité ».

⁶ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁷ Permis N = requérants d'asile.

⁸ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c)⁹ par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier - juillet 2018
Afghanistan	217
Chine	135
Kosovo	121
Somalie	111
Brésil	94
Syrie	90
Erythrée	75
Sri Lanka	73
Irak	59
Iran	52
Autres	478
Total	1'505

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidente permanente						
	Juillet 2017	Juillet 2018	Différence en %	Janvier - juillet 2017	Janvier - juillet 2018	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'689	3'884	5.3	22'911	23'241	1.4
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	683	676	-1.0	4'816	4'725	-1.9
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	3'006	3'208	6.7	18'095	18'516	2.3

Source : SYMIC

⁹ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidante permanente						
	Juillet 2017	Juillet 2018	Différence en %	Janvier - juillet 2017	Janvier - juillet 2018	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'689	3'884	5.3	22'911	23'241	1.4
dont ressortissants UE-28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	1'908	2'036	6.7	11'231	11'566	3.0
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'781	1'848	3.8	11'680	11'675	0.0

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidante permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier - juillet 2018
Italie	2'168
Allemagne	1'913
France	1'433
Portugal	1'332
Kosovo	1'321
Macédoine.	936
Espagne	794
Inde	790
Brésil	783
Etats-unis d'Amérique	750
Autres	11'021
Total	23'241

Source : SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Juillet 2017	Juillet 2018	Différence en %	Janvier - juillet 2017	Janvier - juillet 2018	Différence en %
Naturalisations	3'506	3'396	-3.1	24'218	20'770	-14.2
ordinaires	2'876	2'641	-8.2	18'551	15'728	-15.2
facilitées et réintégrations	630	755	19.8	5'667	5'042	-11.0

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Juillet 2017	Juillet 2018	Différence en %
Allemagne	584	603	3.3
Italie	428	328	-23.4
Kosovo	261	271	3.8
Portugal	284	240	-15.5
Macédoine	153	169	10.5
France	188	167	-11.2
Serbie	144	151	4.9
Turquie	137	142	3.7
Espagne	128	105	-18.0
Sri Lanka	89	72	-19.1

Source : SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidente permanente						
	Juillet 2017	Juillet 2018	Différence en %	Janvier - juillet 2017	Janvier - juillet 2018	Différence en %
Total	7'688	8'558	11.3	51'419	55'214	7.4
octroyées de manière anticipée ¹⁰	291	255	-12.4	1'887	1'890	0.2

Source : SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier - juillet 2018
Roumanie	168
Inde	157
Russie	145
Hongrie	115
Pologne	111

Source : SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour [lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse](#), en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEtr). L'[octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C](#) constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 55'214 autorisations d'établissement C ont été octroyées pendant les mois de janvier à juillet 2018, dont 1'890 (3.4%) de manière anticipée.

¹⁰ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car des conventions d'établissement permettant à leurs ressortissants d'obtenir une autorisation d'établissement après cinq ans ont été conclues avec ces Etats.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'Union européenne (UE). L'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie a été négociée dans le cadre d'un nouveau protocole III. Le Protocole III est entré en vigueur le 1er janvier 2017. Depuis cette date, les ressortissants croates bénéficient de la libre circulation des personnes. Des dispositions transitoires s'appliquent aux citoyens croates qui souhaitent exercer une activité lucrative en Suisse.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEtr.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEtr : loi fédérale sur les étrangers (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidente non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEtr.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidente.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE : l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).